

En effet, ils seront bien rares, croyons-nous, ceux qui pourront se flatter de n'avoir retiré aucun profit de la lecture de ces quatre cents pages, dans lesquelles sont condensées, en cinquante leçons, des notions aussi précises que substantielles sur les pouvoirs publics qui nous régissent : le gouvernement fédéral, la législature provinciale, l'organisation administrative dans la province de Québec, les municipalités, les paroisses, les fabriques, la composition et les attributions de nos différentes cours de justice, la sûreté publique, nos forces militaires, notre système scolaire, etc.

Si nous n'hésitons pas à parler de la sorte, c'est que Mgr Bégin, le premier, nous en a donné l'exemple dans une très flatteuse lettre d'approbation imprimée en tête du volume.

Voici ses paroles :

« Les notions claires, exactes, précises qu'il renferme (le *Manuel de droit civique*) sur notre organisation politique, municipale, paroissiale et scolaire, sur les fonctions et les devoirs propres de tous ceux qui sont, à des degrés divers, associés à la direction de la chose publique. en font un ouvrage précieux, non seulement pour les élèves de nos maisons d'éducation, mais pour la plupart des personnes du monde. Vous avez réuni en un faisceau tout ce qu'il importe de savoir sur les divers rouages de notre régime social ; votre travail répond à un besoin que je constatais depuis longtemps. Les enfants de nos écoles, les jeunes gens de nos collèges et de nos universités, les ecclésiastiques et les laïques trouveront dans cet opuscule une foule de connaissances qui sont d'une utilité incontestable et quasi journalière. »

Et cette recommandation, Sa Grandeur déclare qu'elle a été donnée sur le rapport particulièrement favorable de personnes compétentes chargées d'examiner le travail de M. Magnan.

L'honorable M. Th. Chase Casgrain, procureur général de la province de Québec, n'est pas moins prodigue d'éloges : « J'ai étudié attentivement, écrit-il à l'auteur, la partie légale de votre travail : elle me semble parfaite, et, si ma recommandation sur ce point peut être de quelque utilité, je vous la donne du même cœur que je vous adresse mes sympathiques félicitations. »

Le manuel que nous annonçons est donc très bien fait, et au point de vue légal, et au point de vue doctrinal : le témoignage de Mgr l'administrateur du diocèse de Québec et celui de